

Découvrez le paiement de proximité chez votre buraliste !

Vous pouvez payer **en toute confidentialité** vos avis d'impôts, vos amendes, vos factures de cantine, de crèche, ou d'hôpital dans des bureaux de tabac partenaires de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi, en Gironde, plus de 330 buralistes font partie de ce réseau de buralistes partenaires qui affichent ce logo :



Quel montant pour quelles factures ?

Vous pouvez régler **jusqu'à 300 € en espèces**, ou par **carte bancaire**.

Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

Comment ça marche ?

Vous devez vous assurer que l'avis ou la facture à payer comporte un **« QR code »** et que la mention **« payable auprès d'un buraliste »** est indiquée.



Une fois chez le buraliste agréé, vous scannez le QR code et réalisez votre paiement sur un terminal sécurisé. Il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle.

Ce service permet de régler des factures du quotidien ou des avis d'impôts **au plus près de son domicile et à des horaires élargis**.

Buralistes partenaires présent sur le territoire de la Communauté de Communes Convergence Garonne :

(liste également disponible sur www.impots.gouv.fr)

Tabac Presse
2 rue d'Angleterre
33 720 Podensac

Tabac Presse
9 rue La Tour
33 720 Cérons

Tabac Le 5 Etoiles
Place de l'Église
33 720 Landiras

Tabac Le Robusto
7 place de la République
33 410 Cadillac

Le Petit Florian
16 rue de Lavidon
33 410 Rions

Tabac Alimentation Guichenev
6 rue du 11 novembre
1918
33 720 Barsac

Le Petit Saint Michel
2 route de La Brède
33 720 Saint Michel de Rieufret